



LaiCités

LA LETTRE PÉDAGOGIQUE DES FAITS RELIGIEUX ET DE LA LAÏCITÉ

Au Sommaire

ACTUALITÉS DÉCRYPTÉES

• Sondage : ce que les Français pensent de la laïcité et de la place des religions

Un état des lieux de la laïcité à l'école

Bataille des crèches, Acte III

• Pourquoi Jean-Luc Mélenchon et Manuel Valls s'écharpent-ils sur la laïcité ?

• En bref

p2

p3

p4

L'ENTRETIEN

« Le choix de l'inhumation a souvent une composante religieuse »

François Michaud Nérard, directeur général des Services funéraires de la Ville de Paris.

p5

MINI-DOSSIER

Radicalisation

Zoom sur un phénomène complexe aux multiples facettes.

p6

VU D'AILLEURS

Les Baha'is et les 200 ans du Bahauallah

p10

LES OUTILS

Des locations d'expositions, un site pour comprendre ses droits, mettre en ligne des synthèses de débats

p11

IN SITU

Visiter une synagogue pour comprendre le judaïsme

p12

MATIÈRE À PENSER

Être fraternel, Abdennour Bidar

p13

LE MOT, LE RITE

La Toussaint

p14

Édito

Chères lectrices, chers lecteurs

Vous tenez entre les mains un numéro particulier puisqu'il traite d'une question hautement sensible : **qu'est-ce que la radicalisation ?** Nous avons souhaité faire un tour d'horizon du sujet et présenter les différentes analyses universitaires qui se disputent parfois la Une des journaux. L'objectif est bien sûr de **comprendre pour mieux prévenir**.

Il a donc fallu lire des témoignages, écouter ce qu'on n'avait pas forcément envie d'entendre, regarder en face ce qu'on n'avait pas toujours envie de voir : non, les radicalisés ne sont pas nécessairement ceux qu'on imagine. Certains sont diplômés du supérieur, ils ont un raisonnement très construit. Tout cela nous a pris un peu de temps : pas facile de dépassionner un tel sujet ! En même temps, nous restons convaincus qu'il faut **aborder toutes les questions, même – et surtout ! – les plus sensibles**.

Le reste du numéro est un peu moins épineux, mais non moins passionnant : juste avant la **fête des morts**, qui a lieu le **2 novembre, pas le 1er** (voir notre rubrique Le Mot, le rite p.13), nous vous proposons une interview sur **ce que disent les pratiques funéraires de nos pratiques (a)religieuses**. Et elles en disent beaucoup ! (voir la rubrique Entretien, p.5)

Nous vous emmenons ensuite du côté d'Haïfa, en Israël, pour visiter la « Jérusalem baha'i » dans la rubrique Vu d'ailleurs (p.9). Et à la rubrique Initiative (p.11), nous vous faisons rencontrer Michaël Barer, **un Lyonnais qui propose des visites de la Grande Synagogue**, où il a « quasiment grandi », à des collégiens, lycéens et étudiants. Autant vous dire de suite : les deux heures avec ce guide « sans tabou » passent extrêmement vite.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture !

Louise Garnichon,
pour l'Équipe de LaiCités

Sondage : Ce que les Français pensent de la laïcité et de la place des religions

Les Français sont plutôt sereins sur les questions de laïcité et de religions selon un sondage OpinionWay* publié le 10 octobre par le quotidien *La Croix*. Pour les deux tiers des personnes interrogées, les religions n'occupent d'ailleurs pas une place grandissante dans la société. Le tiers restant est, en revanche, très inquiet et pense qu'il s'agit « d'une mauvaise chose ». Malgré cette relative sérénité, 57% des sondés pensent que la laïcité n'est pas assez défendue, témoignage d'un attachement fort à ce principe, selon Bruno Jeanbart, directeur général adjoint d'OpinionWay interrogé par *La Croix*. Dans le même temps, 53% des sondés estiment qu'il n'est pas utile de modifier la loi de 1905.

Le projet de créer une instance de dialogue entre les cultes, porté par le ministre de l'Intérieur en charge des cultes Gérard Collomb, est plutôt bien vécu par les personnes interrogées qui considèrent à 51% qu'il s'agit d'une bonne initiative et à 64 % que ce dispositif est compatible avec la laïcité.

Les résultats du sondage indiquent que les jeunes (25-34 ans) se montrent plus souples que leurs aînés sur les demandes en lien avec la pratique religieuse. Ils sont par ailleurs la catégorie la plus réservée sur les caricatures.

*Sondage réalisé pour la Licra les 4 et 5 octobre 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1017 personnes.

Un état des lieux sur la laïcité à l'école

Le Comité National d'Action Laïque (CNAL), qui regroupe cinq organisations du monde de l'éducation*, a annoncé qu'il lançait une vaste enquête sur la laïcité à l'école. Il souhaite évaluer les connaissances des professeurs, des élèves et des parents en la matière, mais aussi avoir leur retour sur les ressources et outils dont ils disposent, les formations proposées et les difficultés rencontrées. Un institut de sondage devrait fournir des résultats objectifs, le CNAL mènera plusieurs journées d'études sur ces sujets. Les résultats paraîtront avant la fin de l'année scolaire. Le CNAL souhaite également produire un annuaire des écoles privées hors contrat où figureraient les contrôles effectués et les bilans de ces établissements.

*Le CNAL regroupe les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN), la fédération des parents d'élèves FCPE, la Ligue de l'enseignement, la fédération UNSA éducation et le syndicat des enseignants SE-UNSA. Le vice-président de la Ligue de l'enseignement, Jean-Paul Delahaye, a été nommé à la tête du CNAL à la rentrée.

[En savoir plus sur ToutÉduc](#)

Bataille des crèches de Noël, acte III

Deux nouveaux jugements concernant l'installation de crèches de Noël dans des bâtiments publics ont été rendus. Le premier concerne le département de Vendée, qui a été autorisé à installer une crèche temporairement dans le hall du bâtiment du conseil départemental. Elle a été rendue par la cour administrative d'appel de Nantes jeudi 5 octobre. Le deuxième jugement a été rendu le même jour par le tribunal administratif de Lyon. Il n'autorise pas l'édification d'une crèche dans l'hôtel de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pourquoi une telle différence ? Dans deux décisions rendues par le Conseil d'État en décembre 2016, la haute juridiction administrative soulignait qu'une crèche de Noël peut avoir plusieurs significations. Il faut donc prendre en compte plusieurs éléments pour trancher ce type d'affaire, notamment le contexte (y a-t-il d'autres manifestations culturelles ? La crèche revêt-elle un **caractère culturel, artistique ou festif**) et l'usage local (la tradition locale des santons par exemple). En aucun cas, la personne publique ne doit montrer une préférence pour une religion ou adopter une attitude prosélyte.

En Vendée, ladite crèche est installée chaque année depuis les années 1990 dans un hall public où ont lieu d'autres manifestations comme l'arbre de Noël des enfants du personnel et des enfants de la DDASS. Elle a été considérée comme « d'usage local ». Pour défendre celle de l'hôtel de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le président de la région soulignait le caractère artistique de la crèche dans laquelle devaient trôner des santons. Le juge a considéré que cela ne suffisait pas à démontrer le caractère artistique de l'installation et a noté que jamais une crèche n'avait été édiflée dans ce bâtiment public les années précédentes.

• [Lire le communiqué de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes et télécharger la décision.](#)

• [Lire le communiqué du Tribunal administratif de Lyon et télécharger la décision.](#)



LORSQUE LE TEXTE EST SOULIGNÉ,
VOUS POUVEZ CLIQUER

Pourquoi Manuel Valls et Jean-Luc Mélenchon s'écharpent-ils sur la laïcité ?

L'ancien Premier ministre Manuel Valls et le chef de file des Insoumis Jean-Luc Mélenchon se sont violemment invectivés sur les réseaux sociaux et par médias interposés. L'affrontement verbal a rapidement dévié sur la laïcité, « l'islamo-gauchisme » et l'antisémitisme.

À l'origine de cette affaire

Tout commence par une interview à BFMTV de la députée de la France Insoumise (FI) de Paris Danièle Obono le dimanche 1er octobre 2017. L'élue vient y parler du nouveau projet de loi antiterroriste auquel son mouvement politique s'oppose. La journaliste Apolline de Malherbe l'interroge sur le volet « radicalisation » de la loi (la radiation d'un fonctionnaire qui serait radicalisé entre autres mesures). La députée répond d'abord qu'il faudrait mieux définir ce qu'est la radicalisation. Lorsque la journaliste cite expressément l'affaire des chauffeurs de bus de la RATP qui refusaient de conduire le véhicule s'il avait été conduit par une femme auparavant, Danièle Obono se demande s'il s'agit de radicalisation. Pour elle, il n'y a pas de lien direct avec le terrorisme. La journaliste insiste, la députée finit par affirmer qu'il s'agit de sexisme et de discrimination, pas de radicalisation, et que cela n'a rien à voir avec la religion. Elle condamne un peu plus tard l'attitude des chauffeurs de bus. Dès le lendemain, des réactions outrées par ces propos agitent la Toile. La députée est accusée de faire preuve de déni.

Voir l'interview, à partir de 7'. Durée, 10 mn.

Que s'est-il passé ?

Manuel Valls est invité à commenter cette séquence télévisée le 3 octobre sur RTL. L'ancien Premier ministre, désormais député de l'Essonne, affirme : « *C'est plus que de la complaisance. C'est une complicité avec un islam politique* ». Et de renchérir plus généralement au sujet de la France Insoumise, en dénonçant un « discours islamo-gauchiste » : « *Dans leur discours, dans leurs pratiques concernant l'islam radical, il y a de la complaisance* ».

Jean-Luc Mélenchon et Manuel Valls siègent tous deux au sein de la commission parlementaire sur la Nouvelle-Calédonie. Ils doivent s'y voir l'après-midi même. Peu avant la réunion, le chef de file de la France Insoumise apprend que Manuel Valls va probablement être nommé président de cette commission. Jean-Luc Mélenchon s'y rend, se dispute avec Manuel Valls et la quitte avec fracas. Il explique sa démission dans un courrier au président de l'Assemblée nationale François de Rugy en accusant Manuel Valls d'être un « *personnage extrêmement clivant, qui suscite de forts rejets du fait de sa proximité avec les thèses ethno-nationalistes de l'extrême droite* » et d'avoir eu des accointances « *avec les dirigeants de l'extrême droite israélienne* » lorsqu'il était Premier ministre. Sur Twitter, il enfonce le clou en écrivant : « *Dorénavant, la bande à Valls est totalement intégrée à la fachosphère et à sa propagande* ».

Rapidement, l'entourage de Manuel Valls réplique en créant le mot-dièse #JeSuisLaBandeDeValls. Des personnalités, qui ne se retrouvent pas nécessairement dans la politique de l'ex-premier ministre, prennent son parti concernant le discours « islamo-gauchiste ». Caroline Fourest, par exemple, salue notamment le fait que Manuel Valls a toujours « défendu la laïcité », qu'il n'aurait pas fermé les yeux sur les revendications des intégristes.

Jeudi 12 octobre, sur Europe 1, Manuel Valls va plus loin : « *Quand on dit que je suis l'ami de l'extrême droite israélienne, au fond, on veut passer un seul message : dire que Manuel Valls est l'ami des juifs. [...] Jean-Luc Mélenchon et ses amis ne se rendent pas compte - ou ils s'en rendent compte et c'est encore plus grave - que l'antisémitisme, ou l'antisionisme, ce nouvel antisémitisme d'aujourd'hui, est au cœur de la matrice de l'idéologie de l'islamisme totalitaire* ».

Analyse : ce que dit cette affaire des débats actuels

Tous les termes qui fâchent se retrouvent dans cette dispute : le terrorisme, la laïcité, le racisme, l'antisémitisme, le tout saupoudré d'un antagonisme entre « l'islamo-gauchisme » et « la fachosphère ». Au-delà des phrases assassines et des propos polémiques, quels sont les arguments convoqués ?

→ Lire la suite en page 4

– Suite de la page 3

D'un côté, la France Insoumise s'inquiète de la « dérive sécuritaire » d'une nouvelle loi antiterroriste vis-à-vis des citoyens, notamment musulmans, mais elle n'est pas très claire sur ce qu'elle propose en matière de lutte contre la radicalisation. Elle demande un débat sur le terme même de radicalisation et s'interroge sur les motivations des terroristes. De l'autre côté, Manuel Valls redoute que les analyses sur les terroristes nourrissent une sorte de culture de l'excuse, que cela empêche de constater que sur certains territoires, des intégristes religieux ont une influence et une autorité qu'ils ne devraient pas avoir. Il pointe par ailleurs que taxer les personnes d'être proches de l'extrême-droite israélienne, c'est reprendre des éléments de langage antisémites présents dans la propagande des groupes terroristes.

Pour sortir des invectives, on peut se demander si ces différentes inquiétudes sont incompatibles les unes avec les autres.

Vu sur le Web

Macron « attend beaucoup » des protestants

Le chef de l'Etat est intervenu lors du colloque organisé pour les 500 ans de la Réforme invitant les protestants à rester la « vigie de la République ».

[Le Monde](#)

Un sikh à la tête du troisième parti québécois

Pour la première fois, un sikh, Jagmeet Singh, a été élu à la tête d'un parti québécois. Il a emporté dès le premier tour l'élection pour la présidence du Nouveau parti démocratique (NPD), troisième parti politique du Québec. Une polémique est née à propos de son appartenance religieuse affichée.

[Radio Canada](#) - Son portrait dans [La Presse](#)

À Rio, une marche pour dénoncer l'intolérance religieuse

Les fidèles des religions afro-brésiliennes sont particulièrement visés par les attaques et phénomènes de discriminations.

[La Croix](#)

Pays-Bas : la « Ceinture de la Bible », une région marquée par la religion

[Arte TV](#)

Les conversions à l'Islam

[France Culture](#)

En Bref

Gilles Clavreul chargé d'une mission sur la laïcité

Ce préfet a été chargé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur de diriger une mission sur la laïcité « et le respect des règles de vie en société ». Il devra notamment mettre au point une méthode pour assurer une meilleure coordination entre différents services dans les administrations et collectivités locales, **comme recommandé par l'Observatoire de la laïcité le 19 septembre**. Proche de l'ancien Premier ministre Manuel Valls, Gilles Clavreul a dirigé la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra) de 2014 à 2017.

Portrait dans [La Croix](#)

Le grand maître du Grand Orient veut « repartir à l'offensive » sur la laïcité

Philippe Foussier, nouveau grand maître du Grand Orient de France (GODF), l'une des principales obédiences françaises de francs-maçons, affirme « la nécessité d'un réarmement républicain » qui passe, selon lui, par le fait de « repartir à l'offensive », notamment en matière de défense de la laïcité.

Résumé sur [Le Point](#)

Analyse dans [La Croix](#)

L'Observatoire de la laïcité reconduit pour cinq ans

Le Premier ministre Édouard Philippe a reconduit pour cinq ans l'Observatoire de la laïcité. Cet organisme indépendant, mis en place en 2013, voyait arriver l'échéance de sa première mission quinquennale en avril 2018. L'Observatoire prépare actuellement un guide pratique sur la laïcité et la gestion des faits religieux dans le sport. Il coréalise un module sur la laïcité pour les « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) (anciennes JAPD) et participe à la réalisation d'un Mooc à destination des collectivités territoriales.

Lire [le point d'étape](#) des travaux réalisés et en cours

Offre spéciale Abonné(e)s

Exposition Lieux saints partagés, Musée national de l'histoire de l'immigration, Paris

Les lectrices et lecteurs de *LaiCités* disposent d'un **tarif préférentiel sur les visites guidées** (7€ au lieu de 10€) aux dates suivantes :

- le vendredi 27 octobre à 15h,
- le samedi 28 octobre à 11h,
- le dimanche 29 octobre à 15h,
- le mercredi 1er novembre à 11h
- le 31 décembre à 11h

Pour en bénéficier, réservez votre visite à l'adresse reservation@palais-portedoree.fr en mentionnant le code « Laïcités ».

●○● “LE CHOIX DE L’INHUMATION A SOUVENT UNE COMPOSANTE RELIGIEUSE ” (1/2)

FRANÇOIS MICHAUD NÉRARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES FUNÉRAIRES DE LA VILLE DE PARIS.

Depuis 2006, François Michaud Nérard, directeur général des Services funéraires de la Ville de Paris, analyse en détail les pratiques funéraires en France et ce qu’elles disent de notre société. Il est l’auteur de *La Révolution de la mort* (Vuibert, 2007) et de *Une révolution rituelle : Accompagner la crémation* (Éditions de l’Atelier, 2012).



En quoi les croyances ou les non croyances peuvent-elles influencer les choix d’obsèques ?

François Michaud Nérard : La typologie d’obsèques est très différente, avec une opposition très marquée sur la question de la crémation, surtout dans les trois principaux monothéismes. L’islam interdit formellement la crémation. Dans le judaïsme, le mouvement libéral l’accepte – elle ne pose aucun problème aux États-Unis par exemple, pays où ce courant est très répandu – mais en France le Consistoire l’interdit. Il arrive que des rabbins refusent d’entrer dans le crematorium et disent juste un kaddish [prière pour

les défunts] sous les arcades du columbarium par exemple. Chez les protestants, la crémation ne pose pas de problème. Enfin, chez les luthériens et les calvinistes. Pour les évangéliques, le choix peut s’avérer plus complexe*. Du côté des catholiques pratiquants, on observe un regain identitaire qui les fait privilégier l’inhumation par militantisme. Ils sont aidés en cela par la création d’une entreprise de pompes funèbres confessionnelle depuis 2000. Auparavant, seuls les juifs et les musulmans disposaient d’entreprises confessionnelles de leur culte.

**NDLR : Beaucoup d’évangéliques ont une lecture littérale de la Bible, or dans le Nouveau Testament le Christ est mis au tombeau après avoir été descendu de la Croix.*

Pourtant, il n’y a pas de blocage institutionnel vis-à-vis de la crémation chez les catholiques.

S’il n’y a pas de blocage, les textes disent formellement que la crémation est tolérée quand elle ne dénote pas un acte militant contre la religion. Les sites des différentes instances catholiques ont été les derniers à utiliser de façon systématique le mot « incinération » alors que partout ailleurs dans la société civile, à commencer par les textes législatifs, ce terme était banni. Les choses ont évolué. Un document catholique définit les différentes cérémonies possibles et autorise par exemple une célébration devant une urne quand il n’y a pas pu avoir de cérémonie en présence du cercueil, ce qui était prohibé auparavant. On peut parler de nouvelles tolérances. Il n’empêche qu’à Paris, où le clergé est plutôt traditionnel, la crémation n’est pas favorisée. Mais dans le même temps, il existe désormais une pastorale des funérailles catholiques au crematorium du Père-Lachaise.

Qu’en est-il des cérémonies ?

Le choix du caractère civil ou religieux est moins simple qu’il n’y paraît. Nos conseillers funéraires ont pour consigne d’investiguer sur les croyances religieuses du défunt pour faciliter un geste religieux si la personne était croyante. Pour les non-croyants, nous avons travaillé à la conception de cérémonies civiles qui permettent d’effectuer des rites non religieux. Dans le cas de familles où il y a plusieurs croyances, la cérémonie civile est souvent le plus petit dénominateur commun, mais elle peut contenir des expressions religieuses individuelles. D’autres demandes sont plus hybrides : des familles souhaitent qu’une partie de la cérémonie soit religieuse avec un officiant, et une autre partie civile qu’elles personnalisent. Les cérémonies des « religions nouvelles », j’entends par là celles qui sont peu implantées, principalement issues de l’immigration et pour lesquelles il y a très peu de lieux de culte comme l’hindouisme et le bouddhisme par exemple, s’avèrent souvent très diverses. Une étude du Centre Edgar Morin montre que ces personnes s’adaptent à la réglementation unique française** et optent pour des cérémonies hybrides qui mélangent des us et coutumes françaises avec des prescriptions religieuses ou culturelles des pays d’origine.

Comme notre rôle est de faciliter le geste religieux, nous disposons par exemple de deux bouddhas consacrés pour accompagner les cérémonies bouddhistes.

Que disent les choix d’obsèques actuels des pratiques religieuses aujourd’hui ?

L’inhumation a souvent une composante religieuse. Pour la crémation, la première motivation de ce choix est « ne pas être une charge », ni pour la famille, ni pour la planète. Cette volonté me semble plus directement liée à la sociologie de la fin de vie qu’à la sécularisation : les personnes se projettent dans une vieillesse difficile, elles pensent aux maladies dégénératives et à l’impotence et se disent qu’elles ne veulent plus être une charge pour leurs proches après leur mort. Selon les dernières statistiques à l’échelle nationale, on compte 39 à 40% de crémations en France. Chez les plus de 60 ans, le dernier sondage Ipsos de 2015 indique 57% de souhaits de crémation. De notre côté, aux Services funéraires, 68% des contrats souscrits le sont pour une crémation. L’évolution est rapide, mais logique quand on voit la progression rapide des crémations en Europe.

Le sondage Ipsos indique que les jeunes sont plutôt pour l’inhumation ?

Oui, et c’est assez logique puisqu’ils n’ont pas encore la projection de la fin de vie et n’ont parfois pas organisé d’obsèques. D’autre part, il y a chez les jeunes un certain retour au religieux. Chez les jeunes musulmans par exemple, qui se disent plus croyants que les autres catégories et qui sont farouchement opposés à la crémation, il y a une surreprésentation des volontés d’inhumation. Cela vaut aussi chez les autres jeunes qui se déclarent croyants et pratiquants, les catholiques par exemple. À travers les différentes enquêtes menées, on note une forme d’expression religieuse beaucoup plus forte chez tous les croyants pratiquants depuis une dizaine d’années, c’est particulièrement frappant en Île-de-France. D’ailleurs, les plus pratiquants s’adressent en priorité à des entreprises funéraires confessionnelles de leur culte.

Notez-vous d’autres évolutions en rapport avec les pratiques religieuses ?

Ce qui me semble le plus spectaculaire concerne les carrés confessionnels musulmans : la différence entre les sépultures traditionnelles – le plus souvent composées d’un tumulus et d’un signe discret il y a trente ans – et les sépultures actuelles, très minérales, avec des pierres tombales. D’ailleurs, vous pourrez voir des musulmans aller fleurir les tombes le jour de la Toussaint. Cela témoigne d’une forme d’intégration culturelle. De manière plus générale, on observe une simplicité de plus en plus grande des rites funéraires, notamment dans les zones urbaines. Il y a moins d’ostentation dans le choix du cercueil et des monuments funéraires qui sont plus discrets et standardisés : on n’édifie presque plus de moments de type chapelles par exemple. Ce phénomène va de pair avec la discrétion des signes extérieurs du deuil.

*** Par exemple, les musulmans doivent placer le corps dans un linceul, en pleine terre. Le cercueil est obligatoire dans la législation française et les concessions perpétuelles (emplacement acheté à perpétuité) peuvent être repris par la mairie si les tombes ne sont pas entretenues. Beaucoup optent pour une inhumation dans leur pays d’origine, une démarche facilitée par des pays du Maghreb qui prennent en charge le rapatriement des corps de leurs ressortissants.*

La radicalisation religieuse « djihadiste » est un phénomène complexe dont les ressorts sont multiples. Comment analyser ce basculement ? Comment mieux le comprendre pour tenter de le prévenir ?

Environ 18 500 signalements d'individus radicalisés figurent dans le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Début août, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb **dévoilait ce chiffre** après une attaque contre des militaires à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). *Le Figaro* précise que parmi les signalements de ce fichier national, créé en mars 2015, 26% concernent des femmes radicalisées, 16% des mineurs et 34% des convertis.

Dans un **Avis sur la prévention de la radicalisation** publié en mai 2017, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) précisait que la majorité de ces personnes fichées ne présentent pas de danger pour la sûreté de l'État : 3000 à 4 000 (soit 16 à 21%), sont considérées comme dangereuses et suivies de façon spécifique.

Si ces chiffres donnent le vertige, il faut tout de même les mettre en perspective. En fonction des enquêtes, on compte entre 3 et 5 millions de musulmans en France (estimation basse : Institut Montaigne en 2016, estimation haute : projections à partir de l'enquête Trajectoire et Origines en 2008). Ces 18 500 radicalisés, s'ils se réclament tous de l'islam, représentent donc entre 0,6 et 0,4% de ces croyants. Plus de 99% des musulmans ne sont pas radicalisés ou signalés comme tels.

Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation est définie dans le fichier des signalements comme un processus qui mène de l'adhésion à des idées à une action violente. Cette définition est assez similaire à celle établie en 2014 par le sociologue Farhad Khosrokhavar qui analyse ce phénomène comme la conjonction entre une idéologie extrémiste et l'adoption d'une forme d'action violente. La radicalisation ne

conduit pas systématiquement au terrorisme. Le fondamentalisme, la lecture littérale des textes religieux, peut participer à ce processus comme il peut paradoxalement constituer une barrière à la radicalisation. Des groupes comme les salafistes quietistes ont une pratique religieuse ultra-conservatrice mais sont totalement opposés aux actions violentes par exemple.

Le sociologue Raphaël Liogier développe une analyse du même type dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 17 octobre : « *Il faut être clairs sur la nature de la menace. Depuis le milieu des années 2000 se développent deux types de groupes. D'un côté des musulmans ultra-radicaux dans leur manière de vivre mais dépolitisés et donc très peu islamistes. On les appelle les salafistes, mais on devrait plutôt les appeler néosalafistes. D'un autre côté, des individus en déshérence, ne pratiquant pas ou peu la religion, mais justifiant leurs conduites antisociales par l'islam. [...] Seuls les seconds représentent une menace djihadiste objective* ». Raphaël Liogier estime d'ailleurs que « *le terme de radicalisation est trompeur parce qu'il n'y a pas de continuité entre l'intensification de la piété et le désir de djihad. Le désir de djihad est premier et se justifie ensuite par des signes de piété et des logiques politiques* ». Cette analyse est contestée par d'autres spécialistes (voir page 8).

Quelles sont les différentes formes de radicalisation ?

Mathieu Guidère, linguiste, agrégé d'arabe, directeur du département d'études arabes à Paris VIII et co-fondateur du Radicalization Watch Project* qu'il a dirigé de 2005 à 2007, décrit trois formes de radicalisation.

Radicalisation verbale : Elle s'exprime souvent lorsqu'un croyant traite un coreligionnaire de mécréant. « *Il y a différents degrés depuis le fait de dire "tu n'es pas un bon musulman" jusqu'à utiliser le terme de "mécréant". La forme ultime de cette radicalisation verbale s'incarne dans le courant idéologique takfiriste. Takfir veut dire "excommunier". Ce courant est né dans les*

années 1950 en Égypte sous l'impulsion de Sayyid Qutb, pendu par Nasser en 1966. Les takfiristes procèdent à des excommunications en disant à d'autres croyants musulmans qu'ils sont des mécréants. Cette action est, normalement, du ressort des autorités religieuses, dans ce cas précis n'importe quel musulman peut excommunier n'importe quel autre. Derrière l'insulte de mécréant, on trouve donc le courant idéologique takfiriste ».

Radicalisation comportementale. À l'échelle individuelle, la personne radicalisée change de comportement ou d'apparence : « *Tout est codifié : les vêtements, la nourriture, les boissons, les lieux que l'on peut fréquenter ou pas, les relations qu'on peut avoir ou pas avec les autres. Les signes sont assez précis, ils concernent autant les hommes que les femmes, mais il faut les connaître et savoir les décrypter* », indique Mathieu Guidère. Cette forme de radicalisation passe à un niveau supérieur lorsque le radicalisé commence à vouloir que les autres lui ressemblent et à les harceler, voire à les agresser physiquement s'ils ne respectent pas ses codes vestimentaires, s'ils ne prient pas ou ne jeûnent pas.

Dans ces deux cas, la radicalisation n'est pas forcément consciente souligne Mathieu Guidère : « *La personne est parfois sous l'influence de son environnement, de la télévision, de prêches ou de choses qu'elle a lu sur Internet* ».

Radicalisation idéologique : « *Celle-là est généralement consciente. Elle correspond souvent à des phénomènes de conversion ou s'opère par le basculement d'un courant idéologique ou théologico-politique à un autre* ». Mathieu Guidère donne l'exemple d'un chrétien catholique dont les parents sont peu pratiquants et qui déciderait de devenir **Témoin de Jéhovah** après avoir rencontré un adepte de ce mouvement. « *Le radicalisé considère que le courant auquel il appartient est la seule forme valable, la seule vraie façon de croire et de pratiquer sa religion. Il ne reconnaît pas les autres courants et les considère comme hérétiques* ».

→ Lire la suite en page 7

Pour ce spécialiste, il existe des parcours assez typiques de radicalisation « djihadiste ». Il décrit que ces radicalisés commencent généralement par pratiquer un « islam traditionnel, souvent maghrébin sunnite malékite, pour lequel il n'y a pas de signe de radicalité, ni de voile particulier ». Ils changent ensuite de courant doctrinal pour adopter le salafisme ou adhérer au *tabligh*, un courant prédicateur assez prosélyte originaire d'Inde et du Pakistan. Parfois, ce choix se porte sur le courant rigoriste missionnaire et prédicateur *wahhabite*, originaire d'Arabie saoudite. D'autres deviennent « califatistes », partisans d'un califat. Il peut s'agir de nostalgiques de l'Empire Ottoman tombé en 1923, comme de partisans du « califat » instauré par Daech. Le chemin de pensée des radicalisés peut ensuite les conduire à devenir *djihadistes*, c'est-à-dire à considérer que l'objectif de la vie du croyant est de faire le *djihad* et de mener des actions violentes. Tous les radicalisés ne deviennent pas terroristes. En revanche, Mathieu Guidère souligne que les radicalisés verbaux peuvent être dangereux à moyen et long terme « parce qu'ils viennent instiller petit à petit dans l'environnement dans lequel ils sont, dans la communauté, dans la société, des éléments de langage qui relèvent de la radicalisation verbale mais qui ne sont ni détectés ni contrés ».

Le basculement peut être très rapide « parce que le temps de la foi et de la radicalité n'a rien à voir avec le temps terrestre. Le croyant travaille sur le jugement dernier qui viendra à l'heure de sa mort. Cette temporalité transcendante, qui inclut la peur de l'enfer, peut exercer une pression sur une personne radicalisée : comme elle a peur de l'enfer et de mourir prochainement, elle fait tout ce qu'elle peut pour se mettre rapidement en conformité avec ce qu'elle croit être la seule forme valable de sa religion ».

*Le Radicalization Watch Project est un programme de veille sur la radicalisation, mis en place à partir de 2004 au Laboratoire d'analyse de l'information stratégique et de veille technologique à l'école militaire Saint-Cyr Coëtquidan. Ce programme visait à suivre les groupes radicaux et leur propagande pour comprendre l'idéologie et la psychologie des terroristes.

Comment lutter contre ce phénomène ?

« Tout dépend du diagnostic », indique Mathieu Guidère. Un diagnostic d'autant plus difficile à établir que les radicalisations verbales et idéologiques sont quasiment invisibles : « Il faut vraiment bien connaître les différents dialectes pour repérer leurs éléments de langage », indique Mathieu Guidère. « Seule la radicalisation comportementale est visible. Et encore, certains utilisent ce qu'on appelle la technique de la dissimulation, la *taqiyya* en arabe. Dans ce cas, le radicalisé fait semblant de ne pas l'être ». Lutter contre la radicalisation verbale implique un travail d'éducation sur le long terme, tout comme la lutte contre la radicalisation idéologique qui implique un travail intellectuel de longue haleine pour produire des contre-discours. Sur le court terme, « l'urgence, c'est la connaissance du terrain, pouvoir faire un état des lieux, une cartographie de la radicalisation en France, de ses tendances et de ses acteurs, mais aussi d'empêcher certains de passer à l'acte. Cela suppose un bon réseau de renseignement », indique Mathieu Guidère.

Dans les actuels dispositifs de « déradicalisation », le spécialiste relève trois méthodes de travail.

- L'approche doctrinale – ou désendoctrinement : elle vise à comprendre la psychologie des radicalisés pour lutter contre leurs idées.
- L'approche comportementale, qui permet notamment de détecter des signaux de radicalisation communs à des idéologies différentes.
- L'approche mixte : elle prend en compte les deux précédentes et tente de comprendre quels éléments religieux justifient certains comportements pour mieux travailler sur ces points précis.

Mathieu Guidère ajoute qu'une sensibilisation à la géopolitique du monde musulman permettrait aussi de lutter contre la radicalisation en évitant d'importer des conflits : « Aujourd'hui, il existe des luttes intestines internes à l'islam. Je vais même plus loin : le monde musulman est en guerre de religion. Il existe un conflit entre les sunnites et les chiites*, mais aussi des rivalités à l'intérieur d'un même courant. Le problème entre l'Arabie saoudite et le Qatar illustre bien l'opposition entre les courants sunnites salafite et Frères musulmans** par exemple. L'Arabie saoudite demande au Qatar d'expulser les cadres Frères musulmans et de réduire ses liens avec l'Iran. Le Qatar est le seul pays sunnite de la région à entretenir des liens avec ce pays [NDLR : Le Qatar et l'Iran partagent un champ gazier au milieu de la mer du Golfe persique]. En lui demandant de rompre avec l'Iran et les Frères musulmans, l'Arabie saoudite demande au Qatar d'éliminer deux courants religieux concurrents ».

Le spécialiste fait un parallèle entre ces luttes internes et les affrontements entre catholiques et protestants au XVI^e siècle. Cette analyse est développée dans son dernier ouvrage, *La guerre des islamismes* (Folio, 2017). « Si tout le monde était conscient des luttes internes à l'islam, et connaissait un peu les différents courants, il serait plus facile de lutter contre la radicalisation. Par exemple, une jeune fille qui change de voile a, en fait, changé de doctrine, mais elle n'en est pas forcément consciente et elle ne sait pas forcément à quel courant de l'islam se réfère son voile. Idem pour un garçon qui porte le seroual [pantalon large et flottant en usage dans le sud du Maghreb] ou la barbe taillée de telle ou telle façon. Connaître les différents courants religieux permettrait aux personnes de pouvoir se situer et parfois de se rendre compte lorsqu'elles sont en train de se radicaliser ».

*Sunnite/Chiite : quelle différence ?

Chī'at Ali signifie littéralement « le parti d'Ali ». Les chiites sont donc ceux qui ont le parti d'Ali, gendre du Prophète, lors du conflit de succession qui a divisé la communauté musulmane après la mort de Mahomet (632). Les sunnites étaient partisans d'un système électif parmi les compagnons du Prophète. Aujourd'hui, environ 85% des musulmans sont sunnites. Les chiites sont majoritaires en Iran, en Irak, au Bahreïn et au sud du Liban. On compte aussi d'importantes minorités chiites au Yémen, en Syrie, en Arabie saoudite et en Turquie.

**Frères musulmans : Il s'agit d'une

organisation égyptienne, fondée en 1928 soit cinq ans après la chute de l'Empire Ottoman (1923), sous l'impulsion du religieux Hassan Al-Banna. À l'époque, l'Égypte est sous domination britannique et les Frères musulmans s'appuient sur l'islam pour prendre le pouvoir. En 1949, le fondateur du mouvement est assassiné, certains membres de la confrérie prennent les armes et choisissent la violence politique. Le mouvement est interdit en 1954 et sera durement réprimé jusqu'en 1984.

➔ Lire la suite en page 8

Quels sont les différents mécanismes de la radicalisation ?

Les principaux analystes de ce phénomène développent différentes théories :

● **Gilles Kepel** : pour ce politologue spécialiste du monde arabe, professeur à Sciences Po et à l'École normale supérieure, les discours salafistes constituent l'arrière-plan culturel des terroristes djihadistes. Ces lectures intégristes touchent les jeunes désœuvrés ou faciles à manipuler par le biais d'Internet ou de prêches tenus dans des mosquées radicalisées.

● **Olivier Roy** : pour ce philosophe, spécialiste au départ de l'Afghanistan et du monde iranien, le djihadisme est avant tout une révolte nihiliste. Elle ne prend les couleurs de la religion que par opportunisme : « *Il ne s'agit pas de la radicalisation de l'islam, mais de l'islamisation de la radicalité* », martèle ce professeur à l'Institut universitaire européen de Florence (Italie). Il ne place donc pas la religion au cœur du processus de radicalisation.

● **François Burgat** : cet islamologue, directeur de recherches au CNRS à Aix-en-Provence, analyse que l'islamisme contemporain est directement lié aux effets du colonialisme. Le djihadisme s'appuierait donc sur une vision anti-impérialiste, très critique des interventions occidentales au Proche et au Moyen-Orient.

● **Fethi Benslama** : ce psychanalyste se penche sur les causes psychologiques de la radicalisation. Selon cet expert, le terrorisme djihadiste séduit pour diverses raisons : il donne une impression de toute-puissance à des jeunes sans perspectives ; il offre une possibilité de rédemption rapide après des années de « péché » ; il constitue une forme de purification par rapport à la décadence de l'Occident laïque.

D'autre part, des acteurs de terrain, comme **Dounia Bouzar**, présidente du CPDSI (Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'Islam), ont assez tôt pointé l'embrigadement de jeunes issus de tous les milieux et tous les niveaux d'éducation par des recruteurs de Daech. Si ses travaux et l'efficacité des méthodes de désembrigadement sont désormais controversés, ils ont longtemps été pionniers et soutenus financièrement par le gouvernement.

Chacune de ces analyses est cohérente avec une partie du discours des djihadistes, soulignent les chercheurs Bilel Ainine et Xavier Crettiez. Ces spécialistes ont interrogé des dizaines de radicalisés emprisonnés et retranscrit leurs entretiens dans l'ouvrage *Soldats de Dieu, Paroles de djihadistes incarcérés* (Fondation Jean Jaurès-L'Aube, 2017) [Voir la rubrique *Idées reçues* page 9].

On retrouve aussi certains de ces éléments dans le récit de Laura Passoni, repentie belge partie en Syrie en 2014 et revenue quelques mois plus tard. Elle explique en détail et avec des mots simples sa volonté d'être pure, de se laver de ses péchés, de chercher un moyen d'offrir une place au paradis avec elle à ses parents non-musulmans, sa terreur de l'Enfer. Elle a coécrit un livre avec le professeur de religion islamique Hicham Abdel Gawad qui commente les mythes et éléments « religieux » mobilisés par les recruteurs de Daech. Pour lutter contre la radicalisation des jeunes, Hicham Abdel Gawad appelle d'une part à une lecture contextualisée du Coran (un texte écrit au VIIe siècle en Arabie), et d'autre part à introduire de la complexité dans le système de pensée des jeunes en les interrogeant sur leurs conceptions. Cet ouvrage accessible permet notamment de bien comprendre certaines références théologiques mobilisés très fréquemment par les djihadistes, mais aussi la différence entre le Coran et les *hadiths* - paroles et gestes du Prophète rapportés par ses proches, écrits autour du IXe siècle, et donc dans un contexte tout à fait différent.

Pour aller plus loin :

- [Une vaste enquête sur la radicalité chez les lycéens](#), Le Journal du CNRS
- [Qu'est-ce que la radicalisation ? Résumé du livre de Farhad Khosrokhavar, Religioscope](#)
- [Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent, Rapport pour le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mars 2016](#)
- [La propagande djihadiste : petit lexique des détournements de sens de Daech](#), Slate.
- [La radicalisation violente](#), Cahiers de la sécurité et de la justice N°30 - Décembre 2014
- [La Guerre des islamismes](#), Mathieu Guidère, Folio, 2017
- [Soldats de Dieu, Paroles de djihadistes incarcérés](#), Bilel Ainine et Xavier Crettiez, Fondation Jean Jaurès-L'Aube, 2017
- [Comment réagir face à une personne radicalisée ?](#) Laura Passoni et Hicham Abdel Gawad, La Boîte à Pandore, 2017

Trois stéréotypes sur la radicalisation, qui est un phénomène complexe, et sur les radicalisés qui n'ont pas toujours les profils qu'on peut imaginer.

“La radicalisation, ça ne concerne que les musulmans”

1 Le sociologue Farhad Khosrokhavar définit la radicalisation comme la conjonction d'une idéologie extrême et d'un passage aux actes violents. Cette définition pourrait s'appliquer aux bouddhistes extrémistes birmans qui, encouragés par le moine Wirathu surnommé le « Ben Laden bouddhiste », s'attaquent aux musulmans Rohingyas.

Au collège des Bernardins, lieu de culture et d'étude qui abrite notamment l'Académie catholique de France, un programme d'étude de la radicalité et des nouveaux fondamentalismes a été lancé dès 2014, avant les attentats de Paris. Les résultats de ce séminaire ont été dévoilés durant un colloque en mars 2017. Pour les théologiens et universitaires qui ont étudié ces phénomènes, le fondamentalisme n'est pas un phénomène nouveau ni spécifique à l'islam : « *il se trouve en germe dans la jalousie qui fit de Caïn le premier meurtrier de l'humanité* ». Caïn est un personnage qu'on retrouve dans l'Ancien testament et dans le Coran, il est donc commun aux religions abrahamiques. Dans la conclusion de ce programme de recherche, le fondamentalisme se caractérise « *par un refus résolu de penser ensemble la foi et la culture, mais aussi le respect de la loi avec le devoir de justice* ». La radicalité est décrite comme n'étant « *pas en soi une maladie. Elle est souvent la marque d'une soif de sens à laquelle l'État n'est pas en mesure de répondre* ». Ils proposent notamment une plus grande association entre l'État et la société civile et une formation à la culture éthique et religieuse.

“Les radicalisés sont incultes ou peu éduqués”

2 Les entretiens menés par les chercheurs Bilel Ainine et Xavier Crettiez, auteur des *Soldats de Dieu, Paroles de djihadistes incarcérés* (Fondation Jean Jaurès-L'Aube, 2017), tendraient plutôt à montrer le contraire.

Certains des interrogés étaient diplômés du supérieur, d'autres en train de terminer un cursus universitaire depuis la prison. Plusieurs radicalisés emprisonnés leur ont brandi *Les Origines du totalitarisme* d'Hannah Arendt, un livre de philosophie assez difficile à lire. Un des djihadistes incarcérés leur a d'ailleurs parlé des travaux sur la radicalisation de l'islamologue François Burgat – qui estime que ce processus se nourrit beaucoup de l'anticolonialisme – et leur a expliqué en quoi cette lecture, très personnelle, l'avait conforté dans ses convictions. D'autre part, dans la plupart des témoignages, les radicalisés exècrent « l'ignorance », notamment religieuse, citent beaucoup de hadiths (paroles et faits rapportés du Prophète) et de versets coraniques (rarement en entier, ils ne gardent souvent qu'un morceau de phrase).

“Ils détestent uniquement l'Occident et ses valeurs”

3 Bilel Ainine et Xavier Crettiez expliquent que la figure de l'ennemi est plurielle pour les djihadistes, mais que l'Occident n'est pas particulièrement rejeté par la vingtaine de prisonniers qu'ils ont interrogés. Leur « ennemi total » est en fait plutôt la figure du musulman chiite. Les chercheurs rapportent que les chiites sont considérés comme des ennemis « *religieux – ils ont trahi l'islam sunnite et révèlent leur nature de renégats – et des ennemis politiques, incarnés par le régime de Damas, d'obéissance chiite, responsable des massacres contre les populations sunnites d'Irak et de Syrie* » (*Soldats de Dieu, Paroles de djihadistes incarcérés* Fondation Jean Jaurès-L'Aube, 2017, page 109).

Un certain nombre de radicaux exècrent aussi le régime saoudien, accusé de corrompre le message religieux à des fins politiques. L'un d'eux indique aussi détester Daech, dont il trouve que les adeptes sont hypocrites et ne respectent pas les règles religieuses qu'ils imposent aux habitants des villes dont ils s'emparent.

Les 200 ans du Bahauallah

Le 20 octobre, les baha'is fêtaient les 200 ans du Bahauallah, un de leurs prophètes.

Le bahaïsme est un monothéisme fondé en Perse au XIXe siècle. Le 20 octobre 2017, les fidèles baha'is fêtaient les 200 ans de la naissance d'un de leurs prophètes : Mirza Husayn Ali (1817-1892), dit Bahauallah. Ils révèrent le Bahauallah en tant que messenger de Dieu dans la continuité de Jésus et Mahomet. Ce prophète prônait notamment l'unité de l'humanité toute entière.

Le Bahauallah est en fait le deuxième prophète baha'i, mais c'est lui qui rédige l'ouvrage qui fixe les lois et principes que les croyants vont suivre. Il prend la suite du Bab (1819-1850), un marchand persan auteur d'un premier ouvrage, le *Bayan*, dans lequel le Bab prédit qu'il aura un successeur et que ce dernier apportera la paix universelle. Le messianisme du marchand inquiète les autorités qui l'arrêtent et le fusillent en 1850. Le Bahauallah prend la relève en s'autoproclamant « messenger de Dieu » en 1863. Il est exilé à Bagdad, Constantinople, puis à Acre, dans la baie d'Haïfa (de nos jours en Israël), qui était à l'époque une ville pénitentiaire de l'Empire Ottoman.

Pas de clergé, peu de rituels

Aujourd'hui, Haïfa est une « Jérusalem » baha'i : le siège de la religion baha'i se trouve au sommet du Mont Carmel, qui abrite un grand centre spirituel baha'i ainsi que les mausolées du Bab et du Bahauallah. Ce haut lieu spirituel est parfois connu du grand public pour ses immenses jardins, répartis sur 19 terrasses et répertoriés dans la plupart des guides touristiques comme un lieu incontournable.



Photo : © Jorge Láscars

Le temple lotus de New Delhi.



Photo : © David Shankbone

Les jardins-terrasses baha'is au Mont Carmel à Haïfa, en Israël.

Les baha'is revendiquent entre 5 et 6 millions de fidèles dans le monde, majoritairement en Asie, en Amérique et en Afrique. Leur temple à New Delhi, en Inde, serait fréquenté par environ un million de fidèles. Le bâtiment est aussi une attraction touristique de par son architecture en forme de lotus. En France, on compterait quelque 5 000 fidèles baha'is. Leur foi aurait été diffusée en France par le fils du Bahauallah, lors d'un séjour à Paris dans les années 1910.

Ces croyants n'ont pas de clergé et accomplissent peu de rituels. Ils se retrouvent généralement les uns chez les autres pour prier. Sur chacun des continents, il existe des « Maisons d'adoration », de grands temples où il est possible de prier et de chanter, mais où les effigies, la musique, les rites et les sermons sont proscrits, conformément aux instructions du Bahauallah.

Le pays-monde

En Iran, le sort des baha'is s'est un peu amélioré au milieu du XXe siècle avant qu'ils soient de nouveau considérés comme des apostats après la révolution islamique de 1979. Ils ne disposent plus de droits civiques et politiques depuis l'adoption de la nouvelle Constitution, leur religion est interdite. Non seulement, ils sont vus comme un courant dissident du chiisme, donc des musulmans hérétiques, mais leur siège se trouve à Haïfa, en Israël, l'ennemi désigné de l'Iran.

Si les 200 ans de la naissance du Bahauallah sont un événement important pour les fidèles baha'is, il n'y aura sans doute pas de cohue au centre spirituel d'Haïfa selon RFI. Les baha'is considèrent que le monde n'est qu'un seul pays, et qu'il est donc important que chaque fidèle célèbre l'anniversaire du prophète Bahauallah dans sa communauté, pour montrer que chaque lieu est essentiel.

LES OUTILS



L'équipe de *LaiCités* a repéré trois outils : un système de location d'expositions, un parcours pédagogique créé par le Défenseur des droits et un site pour mettre en ligne des synthèses de débats.

EMPRUNTER UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

Le Munaé (Musée national de l'éducation), situé à Rouen, met à disposition des écoles, bibliothèques, CDI et des centres d'accueil du jeune public, des expositions itinérantes. L'une d'elle « L'école et les valeurs de la République » permet de poser des repères historiques et de présenter de façon imagée les symboles de la République ; une autre exposition, sur l'égalité filles/garçons, permet de déconstruire des stéréotypes efficacement grâce à de nombreux documents. Ces expositions itinérantes peuvent être empruntées au Munaé en écrivant à l'adresse : munae@reseau-canope.fr

[Voir la liste des expositions](#)

COMPRENDRE SES DROITS

Des parcours pédagogiques à destination des plus jeunes sont parus début octobre sur le site [Éducadroit](#), lancé par le Défenseur des droits*. Il s'agit d'outils à destination des éducateurs pour sensibiliser les enfants et les adolescents aux droits à travers des outils numériques. Le site propose des vidéos pédagogiques et une liste de ressources pour traiter les sujets plus en profondeur. Par exemple, le parcours destiné au 6-11 ans propose un lien vers une série vidéo « Kirikou et les droits de l'enfant », issue du site de l'Unicef, pour expliquer aux enfants le vivre-ensemble, l'importance de protéger les enfants, les sensibiliser aux conditions de vie des femmes et des jeunes filles, etc.

Les vidéos du parcours 6-11 ans sont découpées en différentes thématiques : qu'est-ce que le droit ? Qui le crée ? Qui le protège ? Sommes-nous tous égaux devant la loi ? Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ? Le droit européen, c'est quoi ? Les vidéos sont suivies de courts quizz. Le parcours des 12 ans et plus a été illustré par les dessinateurs de l'association [Cartooning for peace](#), fondée par Plantu, dessinateur au quotidien [Le Monde](#). Les questions posées suivent le même découpage que les vidéos du parcours 6-11, mais chaque question est illustrée par un kakémono et accompagnée d'un livret pédagogique.

Un manuel complet d'éducation au droit synthétise tous les points de droit abordés sur le site.

**Le Défenseur des droits est un organisme indépendant est né en 2011 de la réunion du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (ex-Halde) et de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS). Le Défenseur des droits a pour objectif de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de faciliter l'accès de tous à la connaissance de ces droits.*

PARTICIPER À UNE « ENCYCLOPÉDIE DES DÉBATS »

Le site participatif [Wikidébat](#) appelle aux contributions des enseignants et de leurs classes. Le site propose des synthèses de débats avec des définitions des termes du sujet, des points historiques, des arguments pour et des arguments contre, ainsi qu'une bibliographie. Le dispositif est accessible à partir de la 6e. Il permet une restitution structurée et numérique des débats qui ont lieu en classe.

L'équipe de [Wikidébats](#) présente le travail réalisé au cours d'une semaine dédiée à un projet interdisciplinaire sur la liberté d'expression mêlant histoire, français et documentation en juin dernier. Les élèves de la 6e à la 3e ont réalisé un nuage de mots-clés, rédigé des définitions, recensé des actualités et cartographié des familles d'arguments.

Visiter une synagogue pour comprendre le judaïsme

Depuis 2010, Michaël Barer fait visiter la Grande synagogue de Lyon à des collégiens, lycéens et étudiants.

« *N'hésitez pas à poser des questions, je n'ai aucun tabou* », indique d'emblée Michaël Barer, sa kippa sur la tête, avant d'entrer dans la Grande synagogue de Lyon avec un groupe d'une vingtaine de jeunes. Ce sont des étudiants d'une école de commerce. Leur établissement leur a proposé cette visite de lieu de culte. En attendant les élèves en retard, Michaël Barer demande aux étudiants s'ils sont déjà entrés dans une synagogue, s'ils ont déjà assisté à une fête juive ou à un repas de shabbat. Rares sont les mains qui se lèvent. Son ambition : « *leur faire découvrir ce qu'est le judaïsme et qui sont les juifs en partant d'un bâtiment et de ce qui se trouve à l'intérieur* ». Cela commence bien évidemment par ce qu'il a sur la tête : une kippa, dont il invite les étudiants à se couvrir en entrant dans la synagogue. « *Ne vous inquiétez pas, ça ne vous rend pas juif !* », indique-t-il avec humour. Le ton de la visite est donné.

À l'intérieur, Michaël Barer passe tout en revue : la galerie des femmes à l'étage (la synagogue est plutôt traditionnelle, elles prient séparées des hommes), les chandeliers à neuf branches (qui sont dédiés à la fête de Hanoukka*), les rouleaux de la Torah – toujours entièrement composés de matériaux naturels, ici, de peau et de bois –, le petit bâton en forme de main pour lire plus confortablement le texte sacré. Il montre la différence entre l'hébreu des rouleaux et celui des livres, plus facile à déchiffrer pour ceux qui ne maîtrisent pas encore complètement la langue. Michaël Barer enfle même son propre châle de prière, montre comment il noue ses *téfilines* (boîtes carrées qui contiennent des parchemins à fixer avec une lanière en cuir autour de la tête et d'un bras), et joue aux étudiants un peu de l'instrument traditionnel des fêtes juives, le *choffar*, composé d'une corne de bélier. « *Je comprends que les juifs aient pu faire un peu peur lorsqu'ils portaient cet accoutrement au Moyen Âge* », plaisante-t-il en retirant ses *téfilines*. Il a déjà abordé l'histoire : les métiers que les juifs n'avaient pas le droit d'exercer, la rouelle jaune qui sera reprise par les nazis, l'obtention de la citoyenneté en France (en 1830) après l'égalité en droits en 1791, les vagues d'immigration. Il sonde les élèves : « *Combien il y a de juifs en France aujourd'hui ? En pourcentage de la population* ». Une majorité pense qu'entre 10 et 20% de la population française est de confession juive. Chuchotements interloqués quand Michaël Barer leur donne le véritable chiffre : moins de 1%.

« L'entre-connaissance » pour aller plus loin dans le vivre-ensemble

Au fil de ses explications, Michaël Barer précise qu'il existe d'autres traditions ou habitudes : « *Il y a quasiment autant de façons de faire que de juifs* ». Il explique notamment la différence entre les juifs ashkénazes d'Europe de l'Est et les sépharades d'Afrique du Nord. Il évoque parfois des souvenirs personnels puisqu'il fréquente cette synagogue depuis qu'il est tout petit : il y a fait sa bar-mitsva (rite initiatique pour marquer la « majorité religieuse », à 12 ans chez les filles, 13 pour les garçons) et s'y est marié. Les étudiants sont curieux de découvrir une niche, dissimulée derrière un rideau : elle contient des rouleaux de la Torah protégés par des tissus en velours. Contrairement à ceux que Michaël Barer a sortis spécialement pour la visite car ils doivent être restaurés, on ne peut pas les toucher. Les étudiants écoutent avec attention. Ils repartent enchantés, sans avoir vu passer les deux heures de visite.

Michaël Barer est titulaire de plusieurs diplômes d'animation : « *Je viens de l'éducation informelle* », souligne-t-il. Il est à l'initiative de ces visites qui lui permettent de partager et transmettre ses connaissances sur le judaïsme pour s'approcher de son idéal du vivre-ensemble républicain, dont il aimerait qu'il comporte la curiosité de découvrir la culture – même religieuse – des autres. Il a noué de bonnes relations avec un certain nombre d'établissements scolaire – privés pour la plupart – et intervient régulièrement pour eux. On a déjà fait appel à ses services lors de moments de tensions entre Israël et les Territoires palestiniens, il a également modifié le cours d'une visite pour discuter avec des élèves imprégnés de thèses complotistes début 2015. En plus de son activité avec le public scolaire, Michaël Barer donne des conférences et organise des voyages culturels en Israël. Il souhaite étendre ses actions en faveur d'une meilleure compréhension du judaïsme en se consacrant à l'association Les racines de demain, créée en septembre 2017. La demande ne manque pas : depuis 2011 il est déjà intervenu auprès de 15 000 élèves. Dans quelques jours, il recevra deux groupes de 60 collégiens pour une nouvelle visite guidée de la synagogue.

[Site de Comprendre le judaïsme](#)



Abdenmour Bidar est philosophe, inspecteur général de l'Éducation nationale, membre de l'Observatoire de la laïcité et co-fondateur du Sésame, un centre de culture spirituelle. Il est aussi à l'origine du mouvement Fraternité générale, lancé en octobre 2016. En 2015, après les attentats contre Charlie Hebdo et contre l'Hypercacher de la Porte de Vincennes, il écrit le *Plaidoyer pour la fraternité* dans lequel il explique l'importance du concept de fraternité dans les années à venir.

“ Dans les mois et les années qui viennent, chacun d'entre nous sera placé devant ce que j'appelle la décision de fraternité. Un choix très simple : la pulsion de rejet et d'exclusion, ou la volonté de rassemblement, de réconciliation. C'est une décision à prendre sur le plan personnel et collectif. Elle concerne chaque conscience, chaque citoyen, chaque leader politique, chaque courant d'idées, chaque « communauté ». Il est rare qu'une nation entière ait ainsi l'opportunité de faire un tel choix d'elle-même. C'est le signe même d'un moment historique.

Cela vaut aussi bien pour les athées que les croyants, aussi bien pour les juifs, les chrétiens, que les musulmans, aussi bien pour les Français « de souche » que pour les immigrés de fraîche ou longue date. Chacun va devoir choisir entre la fraternité universelle ou le repli sur soi, la grande famille humaine ou la petite tribu identitaire. Soit je continue de dire « c'est mon frère », « c'est ma sœur » en parlant exclusivement de ceux qui ont la même origine, la même croyance ou le même compte en banque que moi, et je rate la marche de ce qui est en train de se passer maintenant en France. Soit je suis capable de mettre mes propres pas dans le sens de l'histoire, et je marche alors avec tous ceux qui veulent aujourd'hui s'engager pour faire exister concrètement, réellement, quotidiennement, la fraternité la plus large. Du côté de tous ceux qui ont compris que la fraternité universelle est la valeur qui a le plus de valeur.

La fraternité est restée pendant trop longtemps la grande oubliée de notre devise républicaine. Or, elle en est le cœur secret : sans elle, la liberté et l'égalité sont un idéal vide, parce que si je ne perçois pas l'autre comme mon frère, que m'importe en réalité son droit à la liberté, et en quel sens abstrait serait-il mon égal ?

Des trois sœurs, c'est elle qui a le plus de génie ! Voilà pourquoi il faut renverser l'ordre de notre devise, la faire passer en premier : « Fraternité, liberté, égalité. » Car elle seule peut empêcher efficacement la liberté de basculer dans l'individualisme. Elle seule peut empêcher efficacement l'égalité de basculer dans l'affrontement entre ceux qui estiment avoir les mêmes droits. Si l'on ne veut pas que s'installe la guerre des libertés et le conflit des égaux, il faut nécessairement qu'il aient appris d'abord à se considérer comme frères. Il faut qu'ils aient été éduqués à se soucier de la liberté et de l'égalité de l'autre, et de ce souci pour autrui, seul un frère est pleinement capable. Sans expérience de proximité, sans relation d'estime, sans cette amitié sociale dont Aristote déjà faisait la clé de la justice dans la Cité, le maintien de notre liberté et notre égalité ne pourront compter que sur les lois et la police, jamais sur nos cœurs.

”

Plaidoyer pour la fraternité, Albin Michel, 2015, pp. 67-69.

LE MOT, LE RITE

●○● LA TOUSSAINT

Cette fête n'est pas mentionnée dans la Bible, elle trouve sans doute ses origines dans des coutumes païennes où on pratiquait des rites pour les défunts après la fin des récoltes. À partir de 610, le pape Boniface IV introduit officiellement cette fête comme une commémoration de « tous les saints et martyrs ». Il souhaite rendre hommage aux chrétiens persécutés par les Romains. À l'époque, la célébration est fixée au 13 mai. Le pape Grégoire III (pontificat : 731-741), a déplacé la fête au 1er novembre et dédié une chapelle de Saint-Pierre de Rome à tous les saints. En 835, le pape Grégoire IV décide que cette fête doit être célébrée partout. La Toussaint devient une fête chômée où il est obligatoire de se rendre à la messe sous le pontificat de Pie X (1903-1914).

C'est sans doute son caractère chômé, qui permet aux familles de se rendre au cimetière, qui crée la confusion entre la Toussaint et la fête des morts, fixée au 2 novembre par les autorités romaines depuis le XIIIe siècle. Les messes du 2 novembre rendent hommage à tous les défunts, quand celles du 1er novembre concernent uniquement les saints et les martyrs de l'Église.

Le culte des saints est très important chez la plupart des chrétiens, protestants exclus. Avant le Ve siècle, la plupart des villes et villages rendent hommage à un saint qui y serait passé ou y serait décédé. Après le Ve siècle, il existe des « prêts » de saints et des partages des reliques de saint pour protéger la ville ou le village qui n'aurait pas de saint attitré. Au fil du temps, le processus pour déclarer une personne « sainte » se complexifie. Les papes prennent de plus en plus de précautions, jusqu'au souverain pontife Jean-Paul II (1978-2005), qui a instauré une enquête très minutieuse pour pouvoir procéder à la béatification (nommer « bienheureux »), puis à la canonisation (devenir « saint »). Il faut par exemple démontrer un certain nombre de miracles post-mortem, faire examiner les guérisons réputées miraculeuses par des médecins, etc. Ce pape a lui-même été canonisé en 2014.



LETTRÉ NUMÉRIQUE MENSUELLE

ÉDITÉE PAR LA SASU LAÏCITÉS PRESSE,

SASU AU CAPITAL SOCIAL DE 1 000 EUROS
86 AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT, 75012 PARIS

RCS : 823 639 984

LAICITES.INFO

ABONNEMENTS ET INFORMATIONS : CONTACT@LAICITES.INFO

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION ET RÉDACTION : LOUISE GAMICHON

CONSEIL ÉDITORIAL : ÉRIC AZAN, FRANÇOIS DESNOYERS,
FAKER KORCHANE, SOPHIE GHERARDI, ALEXANDRE LEVY,
JEAN-LUC POUTHIER, JULIEN VALLET

DIRECTRICE ARTISTIQUE/GRAPHISME : ALIÉNOR TAMARAT

TARIFS ABONNEMENT 1 AN (10 NUMÉROS) :

PARTICULIERS, 39€ - ÉTABLISSEMENTS, 199€

ISSN : 2551-2099 - N° DE CPPAP : 0319 Z 93330

DÉPÔT LÉGAL : À PARUTION

LAÏCITÉS EST UNE PUBLICATION INDÉPENDANTE
QUI APPARTIENT À SES ABONNÉS

ENVIE DE LIRE UN SUJET EN PARTICULIER ? UNE QUESTION ?

ÉCRIVEZ-NOUS À L'ADRESSE CONTACT@LAICITES.INFO

LABELS ET SOUTIENS



LE CEFRELCO EST UN THINK TANK
INDÉPENDANT CRÉÉ EN 2012

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES ACTIVITÉS :

WWW.CEFRELCO.COM



L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ ASSISTE LE
GOUVERNEMENT DANS SON ACTION VISANT AU
RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ EN FRANCE.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES ACTIVITÉS :

WWW.LAICITE.GOUV.FR